

ASSEMBLEE DE CORSE

2 EME SESSION ORDINAIRE DE 2020

REUNION DES 26 ET 27 NOVEMBRE 2020

RAPPORT DE MONSIEUR
LE PRESIDENT DE L'ASSEMBLÉE DE CORSE

MUDIFICAZIONE DI A DELIBERAZIONE RILATIVA A A
DESIGNAZIONE DI I RAPRISENTENTI DI L'ASSEMBLEA
DI CORSICA IN VARIU ORGANISIMI

MODIFICATION DE LA DELIBERATION RELATIVE A LA
DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS DE L'ASSEMBLÉE
DE CORSE AU SEIN DE DIVERS ORGANISMES

RAPPORT DU PRESIDENT DE L'ASSEMBLÉE DE CORSE

M. Paulu Santu PARIGI a été élu le 27 septembre 2020, sénateur de Haute-Corse.

A ce titre, il a fait part de sa démission en qualité de conseiller à l'Assemblée de Corse ; il convient de procéder à son remplacement au sein des différents organismes dans lesquels il était désigné.

Il convient de noter également que M. Jean-Charles GIABICONI remplacera M. Paulu Santu PARIGI au sein de la Commission du Développement Economique, du Numérique, de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.